

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 665-1**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 665-1 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement 665 sur l'accès à la rampe de mise à l'eau municipale du parc Saint-Laurent avec vignette obligatoire »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat